

CINQ HUITIEMES
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5 301 744 euros
Siège social : 10/12 rue de Mont-Louis
75011 PARIS
348 789 868 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin, à 9 heures 30

Les actionnaires de la société CINQ HUITIEMES, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5 301 744 euros, divisé en 21 378 actions de 248 euros chacune, dont le siège est 10/12 rue de Mont-Louis, 75011 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte dans les locaux de Grant Thornton 29 rue du Pont 92200 Neuilly-Sur-Seine, sur convocation faite par le Directoire selon lettre recommandée adressée le 6 juin 2025 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Gérard Delcour, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

M. Franck Mesnel, pour Fersa SAS, M. Hervé Godest et Mme Véronique Valette sont désignés comme scrutateurs.

Le Bureau ainsi constitué désigne Mme Véronique Valette, actionnaire, comme secrétaire.

M. Olivier Bochet de la société GRANT THORNTON et M. Alexandre Toutou de la Société POULIN RETOUT & ASSOCIES, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettres recommandées avec avis de réception en date du 06 juin 2025, sont présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- Les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux comptes,
- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion du Directoire,

P H N 3

- Le rapport du Conseil de surveillance,
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- Les questions reçues des actionnaires.

Le Président indique que des questions écrites en application de l'article L. 225-108 du Code de commerce ont été reçues par un actionnaire ayant reçu pouvoir. Elles ont aussi été reçues par la Société dans les délais légaux, soit plus de 4 jours ouvrés avant la date de l'Assemblée générale.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Modification de l'article 23 des statuts de la société** afin de fixer la durée des mandats des membres du Conseil de surveillance,
- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise incluant ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024** et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- **Renouvellement et remplacement des membres du Conseil de surveillance,**
- **Renouvellement du mandat d'un Commissaires aux comptes et de son suppléant,**
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président rappelle qu'il sera répondu aux questions posées lors de l'Assemblée générale.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Directoire, et le rapport du Conseil de surveillance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.
Un débat s'instaure entre les actionnaires.

L
P
E
S
n
n
O
C
v
n
t
C
F
C
L

Il est
de
eil

et

ent et

Du

ésents
marché

e mise

e. Il est
ra de
tre

e.

Le président demande s'il a été répondu à toutes les questions, et une réponse positive lui est donnée.

Puis les Commissaires aux comptes lisent leurs rapports généraux et spéciaux.
Ils indiquent que les comptes sont certifiés sans réserve.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

A titre extraordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'article 23 des statuts de la Société, **approuve le changement de fixer la durée des mandats des membres du Conseil de surveillance à un (1) an**, au lieu de quatre (4) ans.

P H W 3

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 1 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

A titre ordinaire :

DEUXIEME RESOLUTION

connaissance du rapport de gestion du Directoire, le gouvernement d'entreprise et des rapports des **comptes annuels de l'exercice clos le 31** présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces

code général des impôts, elle approuve les 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de

es du Directoire et aux membres du Conseil de mandat pour ledit exercice.

rité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 0 voix nue.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre la manière suivante :

Distribution de dividendes :

Affectation en autres réserves

Affectation en report à nouveau :

Report à nouveau antérieur :

Nouveau Solde

Le compte "report à nouveau", s'élève ainsi à 2

Conformément à la loi, l'Assemblée générale cons

p FH uv 3

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 078 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, **approuve** successivement **chacune des conventions** qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 078 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Conseil de surveillance, et en vertu de l'article R. 225-40 du Code de commerce, **autorise** le Directoire à **donner des cautions, avals et autres garanties dans la limite d'un plafond global de 3 000 000 euros.**

Cette autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 078 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

SIXIÈME-RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que les mandats de membre du Conseil de surveillance de Madame Nathalie Mesnel, de Monsieur Gérard Delcour, et de Monsieur Thierry Marin, viennent à expiration ce jour, **décide :**

- **de renouveler le mandat de Monsieur Gérard Delcour,**
- **de renouveler le mandat de Monsieur Thierry Marin,**
- **de nommer au Conseil de surveillance Monsieur Patrice Lafargue,**

pour une période de un (1) an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée général ordinaire des actionnaires à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Les membres du Conseil de surveillance, nommés ou renouvelés dans leur mandat, acceptent leurs fonctions et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 1 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

P H W L

SEPTIÈME-RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Président du Conseil de surveillance, **vote le renouvellement du mandat de la société Grant Thornton** Commissaire aux comptes titulaire, **et de la société IGEC** Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes du 31 décembre 2030.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 078 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenue.

HUITIÈME-RESOLUTION

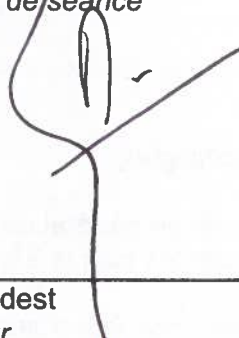
L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 20 077 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 1 voix s'étant abstenue.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau et la Secrétaire de séance.

Monsieur Gérard Delcour
Président de séance



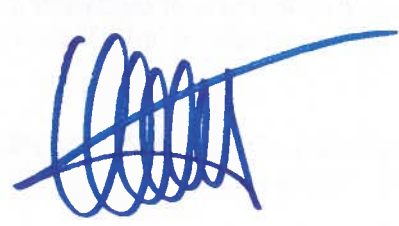
Hervé Godest
Scrutateur



FERSA SAS
Par : Franck Mesnel
Scrutateur



Véronique Valette
Scrutatrice



Véronique Valette
Secrétaire

